



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE JEUDI 24 MARS 2011



COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le jeudi 24 mars 2011 à vingt et une heures, en Mairie, salle du conseil municipal, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VERNIER, Maire.

	P	A		P	A
VERNIER Philippe, Maire	X		ZAUCHE Mohammed	X	
DESHAYES François, Maire Adjoint	X		LEMONNIER Valérie	X	
VIRGITTI Perrine, Maire Adjointe		X	RIOU Martine		X
GILLET Jean-Claude, Maire Adjoint	X		HERVE Daniel	X	
MAES Vivian, Maire Adjointe	X		MOUQUET Véronique	X	
ERARD Maurice, Maire Adjoint	X		BEUDAERT Franck	X	
DESCAMPS Sophie, Maire Adjointe	X		BARDEAU Marguerite	X	
BARRY Karine		X	DUBOIS Marie Anne	X	
LAMEYRE Patrick	X		TERNAUX Dominique	X	
VALERIO Sophie		X	MARIAGE Alain	X	
SENEQUE Henri	X		LACROIX Christiane	X	
LAMBRET Nathalie	X		VARON Bernard		X
DULMET Yves	X		DECAMPS Guy	X	
TOURTOIS Brigitte	X				

P = Présent ; A = Absent

Procuration(s) : Mmes VIRGITTI (procuration à Mme MAES), BARRY (procuration à M. DESHAYES), VALERIO (procuration à Mme LAMBRET), RIOU (Procuration à M. VERNIER), M. VARON (Procuration à Mme LACROIX).

Secrétaire de séance : Mme. Sophie DESCAMPS.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	22	5	27	16/03/2011



Monsieur VERNIER, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

1 APPROBATION du COMPTE RENDU du 18 Février 2011

Adopté à l'unanimité.

2 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint aux Finances pour présenter le compte administratif 2010 de la Commune qui se solde par un résultat positif de 300 287,47 €, se décomposant ainsi qu'il suit :

OPERATIONS de l'EXERCICE 2010

	Dépenses	Recettes	Résultat (A)
Fonctionnement	2 730 199,30	3 031 452,21	+ 301 252,91
Investissement	631 965,77	597 939,75	- 34 026,02
	3 362 165,07	3 629 391,96	+ 267 226,89

RESULTAT d'EXECUTION du BUDGET de l'EXERCICE 2010

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de 2010
Fonctionnement	435 773,14	- 352 733,58	301 252,91	384 292,47
Investissement	- 49 978,98	Ø	- 34 026,02	- 84 005,00
	385 794,16	- 352 733,58	267 226,89	300 287,47

Restes à Réaliser 2010

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
Investissement	190 810,00	185 313,00	- 5 497,00

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à la doyenne d'âge, Madame BARDEAU et se retire de la salle pour laisser le Conseil Municipal délibéré.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte le Compte Administratif 2010 qui laisse apparaître le résultat de clôture suivant :

- Fonctionnement + 384 292,47 €
- Investissement - 84 005,00 €
- **Soit un résultat global de : + 300 287,47 €**

Compte tenu des restes à réaliser de l'année 2010 qui figureront en report sur le budget de 2011, le résultat net de clôture 2010 s'élève à : + 294 790,47 €.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

3 COMPTE de GESTION 2010 - COMMUNE

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, informe le Conseil Municipal que le comptable de la Commune, le Percepteur Receveur Municipal de Chantilly, vient de produire le compte de gestion de l'exercice 2010 ; lequel est en tout point identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte le compte de gestion du comptable public qui laisse apparaître un résultat de clôture de 2010 se décomposant ainsi qu'il suit :

○ Fonctionnement	+ 384 292,47 €
○ Investissement	- 84 005,00 €
○ Soit un résultat global de :	+ 300 287,47 €

4 AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2010 - COMMUNE

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, rappelle que trois éléments en ressortent, il s'agit :

. Du résultat de la section de fonctionnement

Du fait de la non-exécution du « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement », il doit en théorie être excédentaire, compte tenu des écarts liés au taux d'exécution des prévisions budgétaires.

. Du solde d'exécution de la section d'investissement

Par symétrie avec la section de fonctionnement, il se traduit normalement par un manque de recettes. Complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, il permet de dégager un besoin (ou excédent) de financement.

. Des restes à réaliser

Ils sont déterminés pour les deux sections, mais seuls ceux de la section d'investissement entrent en ligne de compte dans l'affectation du résultat. Ils correspondent alors aux dépenses engagées non mandatées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre et pour la section de fonctionnement, aux charges et produits non rattachés. Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris au budget de l'exercice suivant.

Le résultat sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat cumulé positif (résultat de l'exercice + résultat des exercices antérieurs) de la section de fonctionnement à l'exclusion des restes à réaliser.

Ce résultat est affecté selon les principes suivants :

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 MARS 2011

- ✓ Il sert en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- ✓ S'il demeure un reliquat excédentaire, le conseil municipal a le choix de l'affectation. Il peut :
 - 1 – l'intégrer comme une affectation en « réserves » complémentaire de la section d'investissement,
 - 2 – l'intégrer comme un excédent de la section de fonctionnement reporté permettant ainsi de minorer le niveau des recettes nouvelles de fonctionnement mobilisées pour l'exercice, et notamment les recettes fiscales, ou de financer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Si le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un déficit, celui-ci est reporté au budget de l'année suivante au titre de la même section. Aucune affectation, et donc de couverture de l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement, n'est évidemment possible.

La balance des opérations comptables de l'année 2010 présentant les résultats de clôture suivants :

○ Fonctionnement	+ 384 292,47 €
○ Investissement	- 84 005,00 €
○ Soit un résultat global de :	+ 300 287,47 €
○ Résultat de clôture (RAR 2010)	- 5 497,00 €
○ Soit un résultat global de	+ 294 790,47 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'année 2010 :

✓ Couverture du besoin de financement (r 1068)	89 502,00 €
✓ Report en fonctionnement (R 002)	294 790,47 €

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'année 2010.

5 BUDGET 2011 - COMMUNE

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, rappelle que faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire de février 2011, le présent projet de budget reprend l'ensemble des dépenses et recettes évoquées lors de cette séance, après les réajustements examinés le 4 mars 2010 par la commission des finances. La synthèse et les détails sont présentés dans les documents réceptionnés par les Conseillers Municipaux.

Le projet de budget soumis à approbation s'équilibre en dépenses et en recettes (réelles et d'ordres) à 5 079 089 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 181 584 € (y compris les amortissements) hors l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2010.

Le projet de budget requiert un emprunt de 690 038 € pour son équilibre.

Les dépenses et recettes de l'année 2011 englobent les restes à réaliser de l'année 2010 qui s'élèvent à :

. Dépenses d'investissement :	190 810,00 €
. Recettes d'investissement :	185 313,00 €

Contrairement aux années précédentes, les services fiscaux, en raison de la réforme intervenue sur la Taxe Professionnelle, ne pourront pas fournir l'état 1259 avant la fin du mois de Mars. De ce fait, la fixation des taux d'imposition est reportée au conseil municipal d'avril. Néanmoins, le budget a été établi avec un produit fiscal attendu (hors compensations) de 1 648 315 €.

Le Conseil Municipal, par 2 Abstentions (Mme TERNAUX et M. MARIAGE) et 25 voix « POUR », adopte le budget de l'exercice 2011 tel que présenté.

6 SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Monsieur GILLET, Maire Adjoint chargé de la Vie Associative, présente et commente le tableau des subventions proposées par les commissions vie associative et finances :

<i>Associations</i>	<i>Subventions 2008 allouées</i>	<i>Subventions 2009 allouées</i>	<i>Subventions 2010 allouées</i>	<i>Subventions 2011</i>	<i>Observations éventuelles</i>
AM3F	-	800	1 000	1 200	
A.P.E.I.C.	400	400	300	400	

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 MARS 2011

A.P.E.I.C étude	700	1 300	1 400	1 500	
Art-Ré-Création	-	-	200	200	
Association Football	5 500	5 500	5 300	5 300	
Association Football Terrain/encadrement	2 500	2 500 2 500	2 500	2 500	
Basket Club	3 600	3 500	3 500	4 000	
Beaux-Arts	400	400	400	400	
Compagnons de la Reine Blanche	400	300	300	300	
Convivialité	400	300	300	500	
Coye Ecoles	400	400	300	400	
Coye commerce	-	-	400	500	
Ene Ar Vro	250	200	200	200	
(L') Espérance	-	300	300	300	
Familles (Association...)	400	300	300	300	<i>Sous réserve de dossier</i>
Festival Théâtral	8 500	9 500	9 000	10 000	
Fil (le) Enchanté	250	-	200	200	<i>Sous réserve de dossier</i>
Gymnastique Volontaire	250	200	200	200	

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 MARS 2011

Marché (Association)	300	300	400	400	
NOTe / Festival Eclats d'orgue	1 500	2 000	2 200	2 300	
Savoir Ouverture Solidarité	400	-	300	400	
Savoir Ouverture Solidarité	-	-	-	300	Muscu.
Secours Catholique (délégation Coye la Forêt)	-	-	100	100	
S.P.A.	100	200	200	200	
Sylve (la)	-	-	-	300	
Tennis Club	1 000	1 200	1 200	1 200	
Théâtre de la Lucarne	1 800	1 800	1 800	800	
TRHT (musique)	3 000	3 500	4 000	4 500	
U.N.C.	400	300	300	300	
Quatre associations collègue : peep ; socio éducative; parents indépendants ; fcpe ; (100 € par ass)	300	300	400	300	
				39 500	

Le théâtre de la Lucarne a sollicité une subvention de 800 €. Les membres de la commission ont constaté une baisse par rapport aux années précédentes qui trouvent son explication par l'excédent dégagé : 13 000 € en 2008/2009 et 17 218 € en 2009/2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président lui a transmis un courrier dans lequel il précise que sa demande porte sur 1 800 € au lieu des 800 € demandés.

Monsieur LAMEYRE souhaite connaître la position des commissions si le Président ne s'était pas trompé dans sa demande, lui aurait-on versé 1 800 € ?

Monsieur GILLET n'est pas certain que ce montant lui aurait été octroyé.

Monsieur MARIAGE rappelle qu'en commission, il avait été étonné du faible montant demandé. Il pense que cela va occasionner une perte financière à l'Association. Il s'étonne que l'on veuille faire supporter au théâtre de La Lucarne une règle qui pourrait être également mise en place envers d'autres associations également bénéficiaires. Il fait également remarquer les énormes disparités existantes entre les subventions accordées.

Monsieur DESHAYES fait remarquer que le théâtre de La Lucarne encaisse que 21 € de cotisations annuelles et dégage un excédent de 17 000 €. Il rappelle que certaines associations ont déjà subi des baisses de subvention.

Madame TERNAUX fait remarquer que la passation d'un contrat et d'une révision de la politique de subventionnement permettrait une meilleure équité entre les aides apportées aux associations. Aujourd'hui, l'on apporte des financements importants à des associations qui rencontrent depuis plusieurs années des difficultés financières (football et Très Riches Heures de la Thève). Une révision du mode d'octroi des subventions pourrait aboutir à améliorer les situations financières.

Monsieur DESHAYES reconnaît que l'on « saupoudre », à ce montant de subventions vient s'ajouter les aides matérielles pour un montant de 120 000 €, lequel ne prend pas en compte les amortissements des installations ou du matériel.

Monsieur DECAMPS fait part de son contentement et remercie Monsieur le Maire d'avoir augmenté la subvention du Football. Aujourd'hui, le nombre d'équipes est très inférieur aux années passées. Il souhaite savoir, dans l'éventualité où le club passe de 3 à plus de 8 équipes, si la subvention serait également augmentée dans les mêmes proportions.

Monsieur ZAUCHE reconnaît que la subvention versée aujourd'hui est disproportionnée puisqu'il n'existe que 3 équipes contre 8 auparavant. La subvention malgré cette baisse d'équipe est augmentée.

Monsieur DESHAYES reconnaît que cela paraît illogique, mais il espère une reprise du club et cette subvention doit permettre de favoriser cette nouvelle reprise.

Monsieur le Maire précise que si cette situation perdure le montant de la subvention sera revu à la baisse.

Monsieur MARIAGE s'étonne de l'attitude de son collègue, Monsieur DECAMPS, qui en commission trouvait cette situation anormale et en, Conseil Municipal, remercie Monsieur le Maire de ce versement au profit du club de football.

Monsieur DULMET souhaite savoir si les aides matérielles seront portées à leur juste valeur lorsque sera construit le complexe sportif.

Monsieur le Maire lui précise que l'on avisera lors de la livraison du complexe sportif. Il est vrai que cela peut les aider à obtenir des modes de financement auprès d'autres organismes qui prennent en considération la part communale accordée.

Le Conseil Municipal, par 7 Abstentions (MM. ERARD, LAMEYRE, DULMET, Mme TERNAUX, M. MARIAGE, Mme LACROIX, M VARON) et 20 voix « POUR » adopte le tableau des subventions proposées.

7 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - ASSAINISSEMENT

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, présente le compte administratif 2010 de l'Assainissement qui se solde avec un résultat positif de 1 182 677,55 €, se décomposant ainsi qu'il suit :

OPERATIONS de l'EXERCICE 2010

	Dépenses	Recettes	Résultat (A)
Fonctionnement	49 064,67	184 146,53	135 081,86
Investissement	183 928,50	334 537,31	150 608,81
	232 993,17	518 683,84	285 690,67

RESULTAT d'EXECUTION du BUDGET de l'EXERCICE 2010

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de 2010
Fonctionnement	292 302,31	0,00	135 081,86	427 384,17
Investissement	604 684,57	0,00	150 608,81	755 293,38
	896 986,88	0,00	285 690,67	1 182 677,55

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à la doyenne d'âge, Madame BARDEAU et se retire de la salle pour laisser le Conseil Municipal délibéré.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte le Compte Administratif 2010 qui laisse apparaître le résultat de clôture suivant :

- Fonctionnement 427 384,17 €
- Investissement 755 293,38 €
- **Soit un résultat global de : 1 182 677,55 €**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

8 COMPTE de GESTION 2010 - ASSAINISSEMENT

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, rappelle que le comptable de la Commune, le Percepteur Receveur Municipal de Chantilly, vient de produire le compte de gestion de l'exercice 2010 ; lequel est en tout point identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte le compte de gestion du comptable public qui laisse apparaître un résultat de clôture de 2010 se décomposant ainsi qu'il suit :

- Fonctionnement + 427 384,17 €
- Investissement + 755 293,38 €
- **Soit un résultat global de : + 1 182 677,55 €**

9 AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2010 - ASSAINISSEMENT

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, rappelle que la balance des opérations comptables de l'année 2010 présente les résultats de clôture suivant :

- Fonctionnement + 427 384,17 €
- Investissement + 755 293,38 €
- **Soit un résultat global de : + 1 182 677,55 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'année 2010 :

- ✓ Couverture du besoin de financement (r 1068) Ø
- ✓ Report en fonctionnement (R 002) 427 384,17 €

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'année 2010 en fonctionnement.

10 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose, pour l'exercice 2011, de reconduire le montant de la redevance de 2010 ; soit 0,68 € du m3.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, fixe, à compter du 1^{er} avril 2011, le montant de la redevance d'assainissement à 0,68 € par m3 et précise qu'elle n'est pas soumise à la TVA.

11 BUDGET 2011 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire de février 2011, le présent projet de budget reprend l'ensemble des dépenses et recettes évoquées lors de cette séance.

Le projet de budget soumis à votre approbation s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à **2 072 301 €**.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, adopte le budget de l'exercice 2011 tel que présenté.

12 SUBVENTION au TITRE de l'ETAT : COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle que toujours désireux de soutenir les élus de l'Oise dans leur volonté d'améliorer les équipements offerts à leurs administrés, Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, apporte son soutien à la réalisation de notre complexe sportif destiné à la danse, au judo et au tennis. Dans le cadre de ses crédits parlementaires, le montant de son aide se chiffre à 20 000 €.

Le Conseil Municipal de Coye la Forêt, à l'Unanimité, sollicite auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 20 000 € afin de participer au financement des travaux d'édification d'un complexe sportif.

13 DOTATION d'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 38/2010 du 17 septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait adopté et autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour l'implantation de deux poteaux d'incendie.

La Préfecture de l'Oise souhaite une réactualisation de cette délibération et qu'il soit précisé : « au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) ».

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour l'implantation de deux poteaux d'incendie :

. Angle Chemin des Vaches et les Marais	3 943 € HT
. Entre le 6 et 8, Allée des Aulnes	4 953 € HT

Taux demandé : 40 % de 8 896 € = 3 558 €.

14 LOCATION d'un BIEN COMMUNAL

Monsieur DESHAYES, Maire Adjoint chargé des Finances, informe l'assemblée que la poissonnerie cesse son activité. Un autre poissonnier se propose de prendre en location les locaux auparavant loués à Monsieur et Madame VAILLANT.

Le bail serait de type précaire pour une durée de 23 mois commençant le 1^{er} avril 2011 jusqu'au 28 février 2013 pour un loyer annuel, payable mensuellement, de 7 800 €, non indexé, incluant les consommations électriques et l'eau. Un dépôt de garantie de 1 950 € sera demandé.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec la poissonnerie « Le Requin Bleu ».

15 CONVENTION avec la CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de l'OISE

Monsieur le Maire propose de confier au service Commerce et Services aux Particuliers de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise la réalisation, pour notre compte, du dossier d'étude et de diagnostic de la structure du commerce sur le bassin de vie de notre Commune.

Cette étude sera préparatoire à l'élaboration d'un éventuel plan de redynamisation du commerce et de l'artisanat. Elle s'intégrera dans une démarche de financement FISAC.

Le détail de cette étude figure à l'article 1 de la convention.

Notre participation financière à la réalisation de ce dossier est fixée forfaitairement à 4 000 € TTC payables à la réception de l'étude.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise.

16 LEGS de Madame DELVIGNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 3 mars 2011, le Notaire de Madame DELVIGNE nous fait part que l'intéressée avait souscrit auprès de la CIC Assurances plusieurs contrats d'assurance-vie sans désignation de bénéficiaires ; par conséquent, ils sont à intégrer à l'actif de succession.

Le montant des primes versées s'élève à 178 344,22 €.

L'inventaire du mobilier et des bijoux de Madame DELVIGNE, dressé par le commissaire-priseur, s'élève à 3 273 €.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte l'intégration de ces compléments à l'actif de succession.

17 INDEMNITE REPRESENTATIVE de LOGEMENT des INSTITUTEURS

Comme chaque année, s'agissant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL) le Préfet consulte et invite les conseils municipaux à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2011.

L'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL) est versée aux Instituteurs non logés.

A titre indicatif, le Préfet précise que le taux d'augmentation retenu pour 2010 était de 1,5 %.

Par délibération n° 20/2010 du 30 avril 2010, le conseil municipal avait proposé à Monsieur le Préfet de l'Oise un taux de progression de 2 %.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, propose à Monsieur le Préfet de l'Oise un taux de progression de 1,5 %.

18 INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

QUATORZIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PLU

Les membres du Groupe de travail, chargé, avec le Bureau d'études Vidal Consultants, de l'élaboration du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) de Coye-la-Forêt, se sont réunis pour la quatorzième fois le 2 mars 2011.

Ils continuent d'élaborer les règlements qui s'appliqueront aux diverses zones de la commune et, lors de cette réunion, ils se sont particulièrement intéressés à l'aspect extérieur des constructions (toitures, clôtures, couleurs, végétation...), aux possibilités d'extensions ou de constructions neuves, tout en respectant la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages.

Il est rappelé que tous les travaux du Groupe de travail se poursuivent en association avec des représentants du P.N.R., des services de l'État (Direction Départementale des Territoires) et des associations coyennes La Sylve et Coye Village Vert.

RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

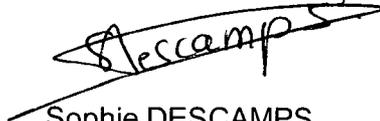
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a réceptionné, le 12 mars 2011, la requête formulée par l'avocat de la SCI FRANCA (M. MICHARD) auprès du Tribunal Administratif. Cette requête demande l'annulation de la non opposition du 26 octobre 2010 à la Déclaration Préalable de division déposée par le Cabinet André, Géomètre, pour le compte de Monsieur BRAS.

La défense de ce dossier a été confiée à Maître GOUTAL et ALIBERT.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45 mn.

Coye la Forêt, le 31 mars 2011

La Secrétaire de Séance,



Sophie DESCAMPS